

« normalisée ». La stratégie d'exploration des sources ne peut que tenir compte des conditions d'existence des textes (p. 313).

Malheureusement, l'approche linguistique ne suffit pas à expliquer ces deux aspects de l'indexation. D'autres domaines du savoir devront être mis à contribution. Selon Muriel Amar, les fondements linguistiques de l'indexation ne suffiront pas à soutenir la pratique de l'indexation et il faudra nécessairement se tourner vers d'autres pratiques professionnelles (p. 315). Il n'en demeure pas moins que l'approche linguistique permet de mieux définir l'indexation dans son interaction avec les textes et les termes qui les constituent, et qu'elle représente un excellent point de départ.

Notons enfin que les cinq chapitres et les deux parties du livre de Muriel Amar sont suivis de résumés fort bien faits qui plairont au lecteur désireux, par exemple, de se limiter à un condensé de l'ouvrage.

### Réнал Buteau

Bibliothécaire-indexeur  
Bibliothèque de l'Assemblée nationale  
Québec

---

***Parliamentary library, research and information services of Western Europe = Bibliothèques et services de recherche et d'information parlementaires d'Europe occidentale. 2000. Edited by Jennifer Tanfield. Bruxelles: Centre européen de documentation et de recherche parlementaires. 295 p.***

---

Le présent répertoire n'est pas le produit d'une génération spontanée: la directrice de la publication, Jennifer Tanfield, note que la Camera dei deputati d'Italie avait publié, en 1990, un premier répertoire trilingue dont le titre français est *Bibliothèques et services d'information parlementaires*, lequel fut dirigé par Dermot Englefield, à ce moment-là directeur adjoint de la bibliothèque de la Chambre des communes de Londres. De fait, on pourrait faire remonter la publication à un titre quasi oublié aujourd'hui: *Aperçu sur les services parlementaires de bibliothèque, documentation et information* (rédigé sous la responsabilité de Dermot Englefield. Bruxelles: CERDP, 1983; 69 p.), lequel fut également publié en anglais et en allemand.

Le volume établi par Jennifer Tanfield,

directrice de la bibliothèque de la Chambre des communes britanniques de 1993 à 1999, contient une présentation des services documentaires parlementaires de vingt-trois Assemblées de dix-huit pays européens et de trois Assemblées parlementaires internationales (Conseil de l'Europe, Parlement européen et Assemblée de l'Europe occidentale). On y présente également les services de l'Union interparlementaire (Genève), mais ceux de l'Assemblée des parlementaires de la Francophonie (Paris) en sont absents comme ceux de la Commonwealth Parliamentary Association (Londres). De plus, il faut souligner que la présence de fiches descriptives de la section des bibliothèques parlementaires de la FIAB (Fédération internationale des associations de bibliothèques et de bibliothécaires) ou du IFLA et du Centre européen de documentation, si intéressantes soient-elles, détonne quelque peu étant donné l'absence, en leur sein, d'organisme documentaire. Mais il faut souligner qu'on a eu la prudence de les insérer dans les annexes. On reproduit, dans le volume, l'importante introduction signée Dermot Englefield de l'édition publiée à Rome en 1990.

Les fiches de présentation des vingt-sept services documentaires nationaux et internationaux (CE, PE, UEO et UIP)<sup>1</sup> suivent un modèle uniforme et comportent dix sections: un aperçu de l'histoire de la bibliothèque (année de mise sur pied, dates essentielles), de l'administration (emplacement hiérarchique, autorité de tutelle), de sa mission (pratique d'ouverture à l'égard des citoyens), de son effectif et de son organisation, des principaux services offerts (importance de la collection, prêts interbibliothèques, rédaction de bibliographies), des services électroniques (établissement de banques de données) et des services d'études (relevant ou non de la bibliothèque), des publications, des archives parlementaires et, enfin, des autres services d'information. La même grille est appliquée, *mutatis mutandis*, aux informations sur les centres documentaires des Assemblées internationales et des regroupements spécialisés.

La directrice de la publication et les éditeurs ont eu la bonne idée de reproduire, dans la nouvelle édition du répertoire, le texte écrit par M. Englefield, lequel tenait lieu d'introduction à l'édition de 1990. Fort substantiel, le texte fait qua-

torze pages en français; cette introduction, rédigée il y a près de quinze ans, constitue une synthèse des données recueillies et surtout un état comparatif des lieux à ce moment-là. Le répertoire (édition 2000) reste utile sans une telle synthèse en raison des éléments d'information qu'il contient. Mais, à l'égal des réalités nationales, multiples et ordinairement fort différentes, les réponses aux sondages ou aux questionnaires sont souvent ambiguës et peuvent être interprétées différemment. Elles ne sont pas toujours consistantes ou limpides et l'effort de compréhension réalisé par l'éditeur intellectuel est ordinairement un précieux adjuvant pour les personnes intéressées aux photos d'ensemble et à l'état général des lieux à une époque donnée. Aussi, peut-on regretter que le volume publié en 2000 ne contienne pas une synthèse du même ordre.

Le volume publié sous la direction de Jennifer Tanfield – et selon les pratiques du CERDP – néglige les bibliothèques des Assemblées locales, celle de l'Andalousie ou celle de la Catalogne, celles des länders allemands ou encore celles d'Écosse ou du Pays de Galles. Or, les chercheurs et les bibliothécaires ont beaucoup de difficultés à repérer des données sur ces dernières. Les organismes internationaux, et pour cause, se limitent habituellement aux Assemblées ou aux Parlements dits nationaux et à leurs bibliothèques. On peut, en toute justesse, exciper du fait qu'il n'est déjà pas facile d'obtenir des données homogènes de ces derniers et qu'on multiplierait les difficultés en élargissant le domaine de collecte. Chose sûre, les collègues apprécieraient l'inclusion des bibliothèques parlementaires infranationales dans une telle publication ou même leur disponibilité sur un présentoir électronique.

Le présent répertoire s'inscrit dans une longue pratique de tels guides. Le « réseau » des bibliothèques parlementaires est choyé en la matière. L'Association des secrétaires généraux des Assemblées, dont le siège social est à Genève, a publié une étude similaire en 1974 (*Informations constitutionnelles et parlementaires*, 3<sup>e</sup> série, n° 97). L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, aujourd'hui Assemblée parle-

---

1. CE: Conseil de l'Europe, PE: Parlement Européen, UEO: Union de l'Europe occidentale, UID: Union interparlementaire.